
Quels effectifs sont recrutés chaque année en 1^{ère} année

Peut-on changer de parcours après l'inscription ou le choix est-il définitif ?

Les critères de sélection selon les parcours sont différents, aussi le choix d'un parcours est définitif.

Comment la commission de recrutement évalue-t-elle les dossiers de candidatures en L1 ?

Parmi les différentes pièces du dossier sur Parcoursup, la commission se base beaucoup sur la "fiche avenir" remplie par le lycée d'origine et qui comporte les notes individuelles et les moyennes de la classe en terminale par discipline, ainsi que les appréciations des enseignants. Sont regardées en priorité les notes et les rangs dans les matières propres au parcours concerné. Les bulletins trimestriels viennent en complément de cette fiche. La lettre de motivation est lue avec attention afin de

Dans quelle langue sont dispensés les cours ?

Les cours sont dispensés en français majoritairement la première année, à l'exception du parcours Sciences pour un monde durable, où les enseignements se font principalement en anglais. La LV1 est obligatoire (anglais) en L1 et L2 pour tous les étudiants. Les langues suivantes sont proposées par le centre de langues de l'Université PSL : espagnol, italien, allemand, portugais, chinois, japonais, coréen, hébreu, arabe, russe, Langue des Signes Française. En L3, la part des cours en anglais augmente afin de préparer au mieux les élèves aux masters internationaux en France et à l'étranger, ainsi que les mobilités internationales.

Quuu7(u)1 56(e.)1 02ss:ntsd,405 51 (.)2 ais io5:13.4 (r2907 0 vals)-2u(o5:13atr)3.7 (e27 c(s)-2.7 (-24 10.44Tm |35.24 Tm [1Q)8.163.33

A-t-on des cours en amphithéâtre ?

Non, sauf exceptions. En principe, tous les cours se déroulent sous le même format qu'au lycée, à l'exception des conférences et cours de recherche qui peuvent avoir lieu en amphithéâtre. En deuxième année, le format est inchangé. En troisième année, certains cours peuvent avoir lieu en amphithéâtre selon la spécialisation choisie.

Où ont lieu les cours ?

La première année se déroule sur la Montagne Sainte Geneviève, au Lycée Henri IV pour les parcours de "Sciences", "Humanités & société" et "Economie, société et droit" ; au lycée Louis-le-Grand pour le parcours "Sciences des données, arts et culture" et sur la campus d'Amyot de l'Université PSL pour le parcours "Sciences pour un monde durable".

En deuxième et troisième année, les cours ont lieu dans les différents établissements de l'Université PSL : à Mines Paris-PSL, à l'ESPCI Paris-PSL ou à l'ENS-PSL sur le campus Jourdan selon les majeures choisies. En troisième année, en plus des lieux déjà mentionnés, certaines spécialités sont enseignées à Dauphine-PSL.

Critères de décision pour la période de césure : qui décide ?

L'équipe de direction du parcours concerné, selon le projet. Il ne s'agit pas d'une décision unilatérale de l'enseignant.

Vie étudiante, services d'accueil et logement pour les étudiants

Existe-t-il un système de parrainage pour les étudiants ?

Oui. Un système de parrainage est organisé par le BDE dès les premières semaines de l'année. Cela permet aux nouveaux arrivants d'être mis directement en lien avec un 2ème ou 3ème année. Le parrain ou la marraine le reste tout au long de la scolarité, pour répondre aux inquiétudes, aux questions d'orientation, aider à la méthodologie...

Y a-t-il un bureau des étudiants (BDE) ?

Oui, le BDE est chargé de l'intégration, de la cohésion entre les différentes promotions, de l'organisation d'événements sportifs (tournois, sorties au stade, etc.), d'événements culturels (sorties au cinéma, au théâtre, au musée, bons plans, etc.) et de soirées. Il dispose également d'un pôle santé à l'écoute des difficultés des élèves, proposant des solutions pour prendre soin de sa santé mentale et faisant de la prévention contre les violences sexistes et sexuelles.

Des événements d'intégration sont-ils organisés ?

Le BDE est particulièrement investi dans l'intégration des nouvelles promotions. Celle-ci commence dès l'été par la création d'un groupe de promotion, afin que tous les admis puissent discuter entre eux. Sur le mois de septembre, il organise une journée d'intégration, une soirée d'intégration ainsi qu'un week-end d'intégration.

Quelles associations peut-on intégrer ?

Outre le BDE, un nombre important d'associations ont été créées au sein du Collège à l'initiative des élèves, comme une radio, un journal ou un MUN (Model United Nation). Par ailleurs, il est possible de rejoindre des associations de l'Université PSL, qu'elles soient propres à un établissement ou communes à toute l'Université. L'Union PSL, l'association faisant le lien entre tous les établissements, recense plusieurs associations sur son site : <http://unionpsl.psl.eu/annuaire.html>

Y a-t-il une association sportive ?

Oui. PSL Sport permet de pratiquer 40 disciplines, individuelles ou collectives, encadrées par des enseignants professionnels et passionnés. Toutes les informations relatives à la vie sportive à PSL se trouvent sur le site : <https://www.psl.eu/vie-de-campus/services-etudiants/psl-sport>

Quels sont les autres services proposés aux étudiants du Collège ?

Santé, cellule d'écoute, sports... découvrez l'ensemble des services PSL offerts aux étudiants : <https://psl.eu/vie-de-campus/services-etudiants>

Logement : Qui peut prétendre à un logement en résidence du CROUS ?

Les étudiantes et étudiants boursiers Crous échelon 1 à 7 peuvent bénéficier d'un logement en résidence Crous pendant 3 ans (L1 à L3). PSL octroie à tous ces étudiants une bourse qui cumulée aux APL permet de bénéficier d'un logement garanti et à coût nul ou quasi-nul (après perception des aides de PSL et de la CAF).